

Compte rendu de l'ASSEMBLEE GENERALE DE LA PROPRIETE PRIVEE RURALE DU CHER

Du Vendredi 18 octobre 2019 à la Chambre d'Agriculture du Cher

Sur le thème :

Droit de propriété et écologisme

Après le compte rendu d'activité du syndicat et devant une centaine d'adhérents, la présidente Roselyne Duboin a lancé le thème de l'assemblée générale.

Monsieur Buson, docteur en agronomie * l'a ensuite largement développé en dénonçant les bases soit disant scientifiques des données, sur lesquelles s'appuient les nouveaux penseurs écologiquement corrects :

Constatations

Les exemples de limitations du droit de propriété dues aux prétextes écologiques sont nombreux. Les obligations s'imposant aux propriétaires s'accroissent.

Les propriétaires se voient confisquer leur patrimoine foncier par ces « éco guerriers au nom d'un soi-disant Bien Commun » (Sylvie Brunel)

L'écologie égrène des interdits et l'administration en est le garant incontournable.

Causes

Nous avons le Code Rural qui déjà est très complexe. En ce qui nous concerne, il régit les relations bailleurs preneurs et a une incidence sur la liberté du propriétaire bailleur, notamment à travers les règles du statut du fermage d'ordre public.

A son côté, le Code de l'Environnement est « le recueil où sont rassemblés l'ensemble des lois, décrets et règlements concernant l'environnement en France ». Depuis 2000, le texte est devenu une référence et a posé

les grands principes de la politique écologique moderne.

Le Grenelle de l'Environnement (2007) est une émanation politique qui a eu pour objectif de prendre des décisions à long terme sur l'environnement et le développement durable. Il s'agissait principalement de restaurer la biodiversité en mettant en place une trame verte et bleue et des schémas régionaux de cohérence écologique. Que n'a-t-il pas engendré ?

Résultats

Nous assistons à l'empilement de nombreuses directives européennes avec des transcriptions franco-françaises, assorties de mesures portant atteinte à l'économie des territoires, à la liberté d'entreprendre et au droit de propriété, qui ont donné naissance à des contraintes sans cesse aliénantes.

Exemples

- Natura 2000, où déjà les écologistes voulaient rentrer partout. Nous avons obtenu qu'il repose sur le volontariat et que la charte en soit l'outil.
- La loi sur l'eau en 2006 et la recherche du bon état des eaux. La « restauration de la continuité écologique des cours d'eau » devient le grand combat, avec à la clé l'effacement des obstacles (biefs de moulins, étangs). Il faut tout contrôler, tout classer, les fossés, les sorties de drains,

les exutoires d'étangs, de minuscules rus coulant 1 fois tous les 10 ans.
Nous avons lancé l'alerte et le principe des fiches de contestations de classement à retourner à l'administration.
- Les aménagements et entretiens en zones humides sont devenus impossibles au motif de la biodiversité existante. Il est démontré que l'effet néfaste des étangs est bien moindre que celui provenant des zones gorgées d'eau.

- La protection des captages d'eau pouvant s'étendre sur des territoires gigantesques, freinant toute activité, alors même que le seuil de 50 mg/l de nitrate toléré repose sur une erreur de calcul et d'appréciation.

- L'interdiction de la chasse dans certains parcs régionaux et nationaux a entraîné des dégâts forestiers considérables (exemple du parc national de la Lozère lourdement sanctionné par la justice, grâce à l'action d'un courageux propriétaire).

Conséquences

- Il faut lever l'impôt, taxer car il faut bien financer des études, des techniciens, des organismes (l'Agence Française de la Biodiversité), des PNR (un projet est en cours sur le Pays Saint Amandois)... Soyons vigilants !

- Quid du fermage sur ces terres non cultivées et quelle en sera la valeur vénale en cas de vente ?

Au moins sera-t-elle dépréciée dans le cadre des transmissions !!

- L'impôt foncier n'est pas supprimé pour autant.

- Pourra-t-on même encore exercer son droit de chasser ? Ex : les manifestations agressives et dangereuses contre les chasses à courre.

- On sanctuarise à tout va nos territoires, zones humides, bords de rivière, pelouses sèches, on protège le crapaud et la chauve-souris, le cormoran (néfaste à la pisciculture), on bloque des projets de développement.

Pourtant ces territoires n'étaient jusque-là pas si mal tenus puisque sources d'observations d'espèces rares ou remarquables, gérées par qui gratuitement ? Nous les propriétaires !

- Les agriculteurs ne peuvent plus travailler (zones de non traitement, zones de protection de captage), ne peuvent plus développer leur cheptel. On réintroduit des prédateurs ours et loups. « Revenons à l'agriculture de nos pères ». On a oublié qu'on mourrait de faim...

Explications

Dans la tête de nos concitoyens, un **amalgame est né entre écologie et écologisme**. En effet si l'écologie est une science : « l'étude des milieux, où vivent les êtres vivants, ainsi que des rapports de ces êtres entre eux et avec le milieu », **l'écologisme est, au contraire, une idéologie funeste et mortifère**.

En effet, la 1^{ère} préoccupation des français est devenue la défense de l'environnement mais est source d' « écoanxiété », voire de peur. L'homme est le prédateur et est coupable de mettre la terre en danger, la déesse « Gaïa ».

Le nouveau marxisme est né, **l'accaparement de la propriété privée par les écologistes**. Cette nouvelle doctrine prend la forme d'une nouvelle religion antihumaniste. Tout progrès technique est néfaste. Regardons le pouvoir de ces zadistes à Notre Dame des Landes ou ailleurs qui font plier le gouvernement sur des projets qui avaient reçu l'aval de la préfecture et des consultations publiques ...

Conclusion

Comme le dit Guillaume Tabard dans le Figaro du 10/09/19, « **L'environnement devrait être un moteur de croissance et non pas une source de taxes** ».

Heureusement des voix s'élèvent et non des moindres, pour contrer les dogmes véhiculés par les médias et tous les endoctrinés (lire « Spectacle du Monde de juin 2019 » à propos du climat).

[La FNPPR et votre syndicat départemental se mobilisent pour défendre vos intérêts face à ce nouveau totalitarisme.](#)

* Monsieur Buson siège à l'Institut Scientifique et Technique de l'Environnement et de la Santé (ISTES) et préside le Centre International de recherche sur les questions environnementales (ICREI).